

# **Procès-verbal du conseil d'école du premier trimestre 2023/2024**

Le mardi 17 octobre 2023 de 18H à 20H au foyer

Sont présents :

❖ **Les représentants de la commune de Drusenheim :**

M. KELLER Jacky (maire) et Mme WOLF Yolande (adjointe au Maire)

❖ **Les enseignants de l'école :**

Mme AMBOS Myriam, Mme ANCEL Morgan, Mme BERTAUX Myriam, Mme BURGER Laetitia, Mme CERESSIA Laure, Mme DELBART Julie, Mme FAUX Laura, Mme GEYER Chantal, Mme HEINZ Cathy, Mme KIENTZ Nadine, Mme KIMMEL Mélanie, Mme PONIN Audrey, Mme RIETSCH Rachel, Mme SCHMITT Flora-Line, Mme STEIN Edith, , Mme WAECHTER Alice, M. WINDHEISER Christophe.

❖ **Les représentants des parents d'élèves (R.P.E) :**

a) Les titulaires :

M. BERGEZ Remi, Mme VEITH Marie, Mme ULRICH Nadège, Mme MOLINIER Jessica, Mme PIHEN Charlotte, Mme HUBER Carole, Mme MALLO Caroline, M. KLINGER Thomas, Mme BLONDE Kéroline, Mme KLEIN Céline

Les suppléants:

Mme RICHTER Dana, Mme LEMENNAIS Stéphanie, Mme WOHLHUTER Johanna, M. ZEMB Valentin, Mme SCHMITT Ghislaine.

Sont excusés : Mme WACKENHEIM Geraldine, M. CLERGUE Lionel, Mme LOBLEAU Céline, Mme FATTA Laurence, LENOVEL Damien, M. URSCH Dany, M. DUBREUCQ Charles, M. MENTZIA Fabrice, Mme HAFFNER Sophie, Mme BENTZ Sandrine, Mme DEVISSE Christelle, Mme MAURER Armelle, Mme GACKEL Laura, M. PETITPRIN Gaétan, M. ADLER Loïc, Mme ROBERT Sarah, M. FROMONT Michael.

Le directeur débute le conseil d'école à 18h00.

## 1. Mot d'accueil du directeur :

Hommage de l'assemblée aux deux enseignants victimes du terrorisme, Samuel Paty et Dominique Bernard. Une minute de silence est observée.

Petit texte lu par le directeur :

Nous sommes aujourd'hui tous en deuil, car nous avons perdu deux des nôtres dans des conditions dramatiques.

Deux enseignants :

- **Samuel PATY** professeur d'Histoire il y a maintenant trois ans  
et **Dominique BERNARD** professeur de français, il y a tout juste quelques jours,

Tous deux décrits comme des enseignants de qualité et reconnus pour leurs compétences et leurs qualités humaines aux dires de leurs propres élèves, ont succombé au terrorisme, victimes de l'obscurantisme de l'extrémisme et du terrorisme.

Ils étaient pourtant des représentants de l'Etat et ont été assassinés dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils transmettaient à leurs élèves les valeurs de la République. Ces valeurs nous les partageons tous et en tant qu'enseignants nous avons à cœur de les transmettre à nos élèves.

**Je vous demande de bien vouloir vous lever et observer une minute de silence en leur honneur.**

Le directeur accueille les membres du conseil d'école et remercie l'assemblée pour sa présence. Le directeur désigne Mme MALLO Caroline, volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

Le directeur présente l'ordre du jour.

Le directeur rappelle que le conseil d'école se compose de la façon suivante :

- Le directeur qui préside le conseil d'école
- Enseignants
- Représentants de Parents d'Elèves (17, égal au nombre de classes)
- 2 représentants de la mairie

Le procès-verbal du conseil d'école est disponible sur le site de l'école.

a) Les résultats des élections des R.P.E.

Cette année encore, les élections ont été organisées par correspondance et il n'y avait qu'une seule liste qui se présentait. Le taux de participation est de **66,21%** pratiquement identique à l'année passée. La liste remporte 405 suffrages sur 437 votants (il y a 32 bulletins blancs ou nuls). La liste est donc élue dans sa totalité.

Le directeur rappelle le temps passé à organiser les élections (une journée complète de travail) et le coût d'une telle élection (environ 200€), sachant que s'il n'y a qu'une liste elle est forcément élue !

Le directeur souhaite adopter un autre mode de vote qui lui aussi est autorisé : tenir un bureau de vote 4 heures d'affilées, incluant soit une entrée soit une sortie d'école aux horaires habituels. Il consulte l'assemblée pour prendre leur avis.

Pour faciliter le vote, les RPE demandent s'il est possible d'organiser un vote en ligne. Pour l'instant ce n'est pas encore mis en place, mais ce moyen de vote sera privilégié dès que possible.

Aucune décision n'a été arrêtée. Le sujet sera réabordé au Conseil d'école du troisième trimestre

Sont élus pour un mandat de un an jusqu'aux prochaines élections :

#### **En tant que titulaires :**

M. BERGEZ Remi, Mme VEITH Marie, M. CLERGUE Lionel, Mme ULRICH Nadège, Mme MOLINIER Jessica, Mme LOBLEAU Céline, Mme PIHEN Charlotte, Mme FATTA Laurence, Mme HUBER Carole, Mme MALLO Caroline M. LENOUVEL Damien, M. KLINGER Thomas, M. URSCH Dany, M. DUBREUCQ Charles, Mme BLONDE Keroline, Mme KLEIN Céline, M. MENTZIA Fabrice.

#### **En tant que suppléants :**

Mme HAFFNER Sophie, Mme BENTZ Sandrine, Mme DEVISSE Christelle, Mme MAURER Armelle, Mme RICHTER Dana, Mme LEMENNAIS Stéphanie, Mme GACKEL Laura, M. PETITPRIN Gaétan, Mme ADLER Loïc, Mme WOHLHUTER Johanna, Mme ROBERT Sarah, M. ZEMB Valentin, M. FROMONT Michael, Mme SCHMITT Ghislaine.

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un **rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'école.**

Ces "délégués" participent aux conseils d'école pour les écoles primaires.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'école.

Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus territoriaux (communes)**

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

En tant que représentant des parents d'élèves ils portent la parole d'un ensemble de parents et ne défendent pas leur propre avis. Ils sont porteurs d'un mandat représentatif.

Ils œuvrent dans l'intérêt général, dans le but d'améliorer la condition d'apprentissage des élèves et la qualité des enseignements prodigués pour une meilleure efficacité, le tout en bonne intelligence.

Le directeur précise qu'il est important que les parents d'élèves et l'équipe enseignante travaillent ensemble, main dans la main. Ils ont un objectif commun, celui de faire progresser les élèves.

Un local de l'établissement peut être mis à disposition, de manière temporaire ou permanente. Il peut servir notamment pour l'organisation des réunions, en dehors du temps scolaire.

Vous participez au conseil d'école à raison d'une fois par trimestre soit trois fois par an à raison de 6h en tout.

Nous faisons un tour de table afin que tous les membres du conseil d'école se présentent rapidement.

b) Installation des nouveaux membres du conseil d'école.

Le directeur rappelle que les parents d'élève siègent au maximum à 17, ce qui correspond au nombre de classes. Lorsqu'un titulaire ne peut être présent il est remplacé par un suppléant. Lors d'un vote (pour le règlement intérieur par exemple, chacun des 17 membres disposent d'une voix)

c) Rappel sur le rôle et les attributions des représentants des parents d'élèves.

Les représentants des Parents d'élève comme le nom l'indique représentent l'ensemble des parents d'élève de l'école. Ils interviennent pour porter la parole d'un groupe de parents. En aucun cas ils n'interviennent en particulier pour leur propre enfant ou de leur propre chef sans avoir consulté les autres.

Suite à une question posée par un RPE, le directeur explique comment se passe le suivi d'un enfant en situation de handicap. Sur l'initiative de la référente handicap, l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) est convoquée au moins une fois par an. Elle est chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) concernant les élèves handicapés. Il est également possible de solliciter le service civique pour soulager les enseignants et soutenir les enfants. Actuellement, à l'école Jacques Gachot/la Farandole, les demandes ne sont pas comblées : il manque 2 AESH à temps plein.

## 2. L'organisation des classes / les effectifs et les enseignantes.

Les effectifs sont stables, il y a une légère baisse en section bilingue.

	Niveaux	Enseignantes	Effectifs
<b>Maternelle</b>	Petite Section	Chantal GEYER	24
	Moyenne Section	Myriam BERTAUX	25
	Grande Section	Laure CERESSIA	25

**Total cycle 1      74**

<b>Elémentaire</b>	C.P.	Myriam AMBOS	23
	CP/C.E.1	Mélanie KIMMEL	14/8 22
	CE1	Audrey PONIN	25
	CE2	Edith STEIN	27
	CE2/CM1	Sylvie GROFF	16/8 24

	CM1	Julie DELBART	27
	CM1	Cathy HEINZ	27
	CM2	Nadine KIENTZ	26
	CM2	Geraldine WACKENHEIM * <i>Actuellement LAURA FAUX</i>	24
	<b>Total cycle 2 et 3</b>		<b>223</b>

\* Mme Wackenheim sera de retour après les vacances de la Toussaint

<b>Élémentaire bilingue</b>			
	CP	Anne-Sophie Zakel ( <i>français</i> ) L et J Flora-line SCHMITT ( <i>allemand</i> ) M et V	24
	CE1	Flora-Line SCHMITT ( <i>allemand</i> ) L et J Anne-Sophie Zakel ( <i>français</i> ) M et V	24
	CP/CE2	Morgan ANCEL ( <i>français</i> ) L et J Alice WAECHTER ( <i>allemand</i> ) M et V	6/19 25
	CM1	Rachel RIETSCH ( <i>allemand</i> ) L et J Morgan ANCEL ( <i>français</i> ) M et V	25
	CM2	BURGER Laetitia ( <i>français</i> ) L et J RIETSCH Rachel ( <i>allemand</i> ) M et V	20
	Total bilingue		<b>118</b>

### 3. Lutte contre le harcèlement et méthode PHARE

#### La lutte contre le harcèlement reste la priorité absolue dans les écoles

Rappel du protocole PHARE mise en œuvre dans les écoles au niveau national.

Le directeur projette à nouveau le diaporama permettant d'expliquer le principe de la méthode PHARE et rappelle que l'équipe d'intervention « le furet attentif » est en place à l'école primaire Jacques Gachot-La Farandole. Tous les enseignants sont sensibilisés aux problèmes et restent vigilants. L'équipe de référence est composée de trois enseignants volontaires : Mme DELBART, Mme GROFF, Mme PONIN. Cette équipe est connue des élèves (affichages dans l'école).

Il est normal que les parents ne soient pas prévenus immédiatement pour éviter qu'ils n'interfèrent dans le processus. Si un enfant a un souci le premier réflexe doit être de **parler à l'enseignante** ! En général, le problème est résolu en quelques semaines grâce au protocole PHARE.

#### 4. Les actions menées depuis la rentrée jusqu'aux vacances de Noël

Le directeur projette les diapositives des différentes sorties et activités menées durant la période. Les photographies relatent les actions entreprises tant au niveau de la maternelle que de l'élémentaire.

Les projets plus importants sur l'année.

**Du 3 au 7 juin 2024** : Une classe de découverte musicale la Hoube :

➤➤ classe de CM1 de Mme Julie DELBART.

**du 28 mai au 31 mai** voyage éducatif à Munich

➤➤ classe de CM2 Bilingue de Mme RIETSCH.

## 5. Le point sur la coopérative scolaire.

C'est M. Windheiser qui est le mandataire de la coopérative scolaire de l'école élémentaire et Mme Myriam Bertaux celle de la coopérative de la maternelle.

Comme tous les ans la comptabilité et les pièces justificatives de la coopérative scolaire sont mis à la disposition des réviseurs aux comptes pour un contrôle approfondi de l'utilisation des fonds de la coopérative scolaire. Ces réviseurs aux comptes sont des parents d'élèves qui se sont portés volontaires lors du dernier conseil d'école de l'année passée. Mme Marie VEITH et Mme HAFFNER ont assuré cette fonction. Ils ont délivré le quitus attestant la bonne tenue des comptes.

Solde du compte OCCE de la maternelle : 332,45€ au 31 aout 2023

Solde du compte OCCE de l'élémentaire : 4056,77 € au 1<sup>er</sup> septembre 2023

La coopérative scolaire est reconnue d'utilité publique : possibilité de déduction fiscale de l'ordre de 30% en cas de don.

## 6. Points divers :

a) **L'équipe enseignante** : demande à l'adresse de la commune.

- Toutes les enseignantes souhaitent un ventilateur mural dans leur salle de classe comme cela a été installé dans la salle de Mme Eicheldinger actuellement salle de Mme Kientz.

La conjonction de l'ouverture des fenêtres le soir et de l'utilisation des ventilateurs a considérablement amélioré les choses en permettant d'abaisser la température dans les salles de classe.

Constats de la part des enseignants :

Les ventilateurs, même s'ils ne rafraichissent pas l'air à proprement parlé offrent au moins un ressenti de fraîcheur, très agréable et appréciable. Le fait d'ouvrir les fenêtres le soir et de les laisser ouvertes durant la nuit permet d'obtenir des températures plus raisonnables le matin au démarrage de la journée. C'est une nette amélioration. Cette solution n'est valable et satisfaisante que si nous ne sommes pas en période de canicule car dans ce cas les nuits ne sont pas fraîches !

Mme Wolf (adjointe au maire) explique que les ventilateurs actuels (sur pied) qui ont été fournis l'an dernier ne sont pas adaptables et ne peuvent pas être fixés au mur. La demande sera prise en compte lorsqu'ils seront remplacés.

- Les enseignantes de maternelle voudraient savoir à quelle échéance la fibre optique reliera le bâtiment de la maternelle la Farandole à l'école élémentaire Jacques Gachot pour leur donner accès aux dossiers partagés et à des échanges avec les autres enseignantes.

A l'école élémentaire nous disposons d'un dossier partagé qui s'appelle enseignants sur lequel se trouve tous les plannings, les documents ressources les PPMS. Il est souhaitable que les enseignantes de la maternelle puissent y accéder.

La mairie répond que c'est en cours.

#### **b) Demandes des R.P.E. à l'adresse de la mairie.**

**Le PPMS** est à réétudier, notamment le système d'alerte en cas d'intrusion dans l'école (à ce jour Monsieur Windheiser est sensé courir dans les couloirs avec des cornes de brume).

Le maire explique qu'il est difficile de combiner l'alerte incendie et l'alarme en cas d'attaque terroriste sur le même système d'alarme.

Précautions mises en place actuellement :

- Le périscolaire verrouille les portes
- Les parents qui veulent voir le psychologue scolaire passent maintenant par l'entrée principale. La porte à l'arrière (rue de la gare) est verrouillée.

Le maire précise qu'à l'heure actuelle la menace terroriste est réelle, et qu'il faut utiliser le système mis en place d'alerte silencieuse via le TBI (dmassage : une pop 'up avec un message s'affiche à l'écran). Les enseignants expliquent qu'en fonction de la façon dont le TBI est utilisé, notamment en mode « tableau blanc », l'alerte n'apparaît pas. Ils souhaitent la mise en place d'un boîtier à côté du tableau avec un voyant qui s'allumerait en cas d'intrusion si le TBI est éteint. La mairie prend en compte les remarques et propose une formation afin d'améliorer le système mis en place.

- **Les essais incendie** mettent en évidence les problèmes posés par l'absence de barre anti-panique sur les issues de secours donnant sur la cour au rez-de-chaussée, cette issue de secours étant fermée à clé.

La mairie accepte de mettre un loquet sur les portes concernées car les barres anti-panique nécessitent le changement des portes, ce qui serait trop cher. Cependant, avec la mise en place du loquet, l'école doit s'assurer que les portes sont bien fermées. Les enseignants expliquent que cela pose problème, étant donné que lorsque des parents qui viennent dans l'école récupérer leurs enfants pendant le temps scolaire (pour rdv médicaux ou autres), les enseignants ne sont pas en mesure de s'assurer que ces derniers sortent bien par la porte principale.

- **Goût désagréable de l'eau** (goût métallique) notamment dans les bâtiments du cycle 2 aux robinets du rez-de-chaussée et du cycle 3.

D'après une analyse demandée par M. Bergez et réalisée en laboratoire, l'eau est potable (sans danger pour la santé) mais pas buvable (elle n'est pas suffisamment bonne pour être bue : elle a un goût). En termes de qualité elle dépasse le seuil au niveau du fer (limite de qualité) et ne correspond pas aux critères organoleptiques (l'eau doit être agréable à boire, claire et sans odeur). Or, elle a une odeur et un goût désagréables en plus d'être de couleur orangée.

La mairie travaille sur ce problème. Elle s'engage à purger plus fréquemment, notamment après les vacances scolaires pour éviter que l'eau ne stagne et propose de remplacer les mousseurs. Une analyse physico-chimique et organoleptique de tous les points d'eau de l'école sera réalisée le

26.10.23. Les parents d'élève et le directeur sont en attente de la transmission des résultats par la mairie.

- **Isolation des bâtiments** (températures montant à 30 degrés en été et descendant à 16 degrés en hiver, dans certaines classes)

La mairie a pris connaissance du problème et attend de voir les températures en classe cet hiver.

- **APC en élémentaire.**

#### **Demande des RPE :**

En tant que RPE, nous tenons à soulever certains points qui nous interpellent depuis plusieurs années et qui nous sont régulièrement remontés par les parents.

Nous constatons en tant que parents mais il s'agit également de l'avis des professeurs lors des réunions de rentrée que les classes de nos enfants sont surchargées et très hétérogènes.

Dans ces conditions, les apprentissages sont parfois difficiles et nos enfants n'ont pas forcément l'opportunité de progresser selon leurs connaissances actuelles.

Quelques exemples de problèmes récurrents que rencontrent les enfants :

- S'exprimer à l'oral, prendre la parole (français)
- Enfants monolingues et bilingues qui ont des difficultés à s'exprimer à l'oral en allemand
- Difficultés de lecture
- Difficultés de concentration
- Mémoriser, apprendre une leçon

Nous sommes tous passés par une période difficile avec le Covid qui a laissé des traces et n'a pas permis un apprentissage dans les meilleures conditions. Le point positif, c'est que cela a permis à beaucoup de parents de réaliser le travail conséquent des professeurs.

Nous aimerions aujourd'hui trouver des solutions pour vous aider autant que possible à faire progresser les enfants en les accompagnant dans leurs apprentissages là où ils en ont le plus besoin. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel pour cela de travailler en groupes restreints d'élèves afin de permettre une différenciation.

Nous sommes certains que votre objectif tout comme le nôtre est de faire progresser les enfants le plus possible. C'est pourquoi nous vous proposons un groupe de réflexion composé de parents d'élèves et de professeurs dans lequel nous pourrions réfléchir ensemble à trouver des solutions qui conviendraient à tout le monde. Nous ne sommes conscients que d'une partie de vos difficultés et de vos contraintes, nous pensons que le fait d'en parler ensemble pourrait permettre de dégager de nouvelles pistes de réflexion et d'action.

A l'heure actuelle, nous sommes face à une situation où tout le monde est perdant. Les parents d'élèves, qui ne sont pas satisfaits de l'organisation actuelle des APC, les professeurs dont le travail n'est pas assez reconnu, et en premier lieu les enfants dont les intérêts ne sont pas pris en compte et qui subissent cette situation.

Trouver de nouvelles solutions pourrait permettre de renverser cette situation afin que tous soient gagnants. Nous avons un objectif commun, l'éducation et le bien-être des enfants. En renouant le



dialogue avec vous nous pouvons construire une organisation propice à l'apprentissage. Nous sommes du même côté, travaillons ensemble !

### **Réponse du directeur :**

APC : activités pédagogiques complémentaires. Leur organisation relève de la responsabilité du Directeur qui les met en œuvre. Contrairement à ce que pensent un grand nombre de parents, ce ne sont pas nécessairement des activités de soutien aux élèves en difficultés pas nécessairement non plus en petits groupes. Je rappelle que la prise en charge des difficultés particulières de l'élève se fait dans le cadre de la différenciation au sein de la classe et sur temps scolaire. Nous sommes partis du constat suivant : les élèves reviennent très agités du périscolaire à 13h20. Une grande partie de l'après-midi est passée à rétablir un climat de travail ce qui faisait perdre énormément de temps !

Nous avons opté pour un « sas de décompression » pour passer de l'état d'agitation de l'enfant à l'état d'élève en capacité d'écouter et de travailler. Nous avons appelé ce temps « lecture plaisir » mais ce temps s'est très vite transformé pour prendre des formes très variées : Lecture plaisir certes, mais aussi écoute musicale, découverte artistique, respiration, jeux de concentration, méthode de travail, organisation. Ce qui est pratiqué durant ce temps relève de la liberté pédagogique de l'enseignante, qui estime ce qui lui est nécessaire de faire pour améliorer l'efficacité de son travail. Ceci implique aussi qu'en fonction des périodes et des besoins les activités pédagogiques changent tout au long de l'année scolaire.

Cette organisation proposée à l'Inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de l'Inspecteur départemental a obtenu son aval et son accord.

La forme que prennent les APC à l'école maternelle tient compte de la spécificité des apprentissages en école maternelle. L'apprentissage du langage, de la compréhension, de l'écoute qui est favorisée par un travail en petits groupes.

Les RPE ne sont pas convaincus par la mise en place actuelle des APC en « temps calme » et de nombreux points restent à éclaircir. Ils souhaitent ouvrir le dialogue et discuter d'une alternative à l'organisation actuelle des APC à l'école Jacques Gachot qui ne prend pas en compte les directives du bulletin officiel n°6 du 7 février 2013. Ils souhaitent créer un petit groupe de travail composé de deux enseignants et de deux RPE afin de rassembler des idées.

### **- Kermesse en fin d'année scolaire organisée par les parents avec l'aide de Drus'école.**

L'équipe enseignante est favorable à la tenue d'une kermesse. Elle demande toutefois que la logistique soit assurée entièrement par les parents d'élève. L'association Drus'école sera également présente pour soutenir le projet.

De nombreuses questions restent encore posées sur l'organisation de cette demi-journée :

- la forme qu'elle prendra : les enseignants proposent des olympiades par équipe
- le lieu de déroulement (stade)
- La date (éventuellement 20 et 23 juin, l'après-midi durant le temps scolaire)

Compte tenu de l'effectif, il s'agirait d'organiser deux olympiades : une pour le cycle 2 et une pour le cycle 3

- le thème (jeux olympiques par exemple ?)

- petit spectacle

-petite restauration, boissons


Les enseignants sont encore dans la réflexion. L'organisation se fera en concertation avec les parents d'élèves.

Le maire remercie les maîtresses pour leur excellent travail. Pour la commune les écoles sont une priorité (la commune investit près de 400 000€ par an).

L'ordre du jour étant épuisée, le conseil d'école a pris fin à 20h25.

Compte-rendu rédigé par Mme Mallo.

Signature du Président de séance

	<p><b>ECOLE JACQUES GACHOT</b> 4-5, rue de la Gare 67410 DRUSENHEIM Tél. 03 88 53 42 09 - Fax 03 88 53 31 73 Mail : <a href="mailto:ecole.drusenheim@wanadoo.fr">ecole.drusenheim@wanadoo.fr</a></p>
<p>Mme Mallo <i>Représentante des parents d'élèves</i></p>	<p>M. Windheiser <i>Directeur de l'école</i></p>